

L'ABELLE.

CONDITIONS: Dix années par an—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arriérés ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABELLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

POUR NEW-YORK. Le navire, A. I. CALUMET, capitaine Osgood, pouvant recevoir l'équivalent de 200 balles de coton, ainsi qu'un chargement sur le pont. S'adresser à bord, ou à 12 mai LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON. Le beau brick NUN, capit. T. M. M. M., partira immédiatement, s'adresser au capitaine à bord, au bateau no. 13, ou à ALPHUS GURNEY, rue Gravier, no. 62. 11 mai.

A VENDRE. Le brick solide GEN. MACOMB, tel qu'il est amarré en face de la Douane, étant à même de prendre la mer à peu de frais. Pour les conditions, s'adresser à 11 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LE HAVRE. (Partant dimanche, 15 du courant.) Le brick paquebot régulier, BOURNE, capitaine BANKS, n'ayant besoin de 100 balles de coton pour compléter son chargement, et pouvant en admettre 50 sur le pont; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 10 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.—(Passage seulement.) Le fin brick AMERICA, capitaine CATTLE, a de beaux emménagements pour quelques passagers. S'adresser à W. G. HEWES, rue du Camp, no. 9. 10 mai.

POUR ST-THOMAS. Le beau brick PEARL, capit. Holt, ayant besoin de l'équivalent de 400 balles pour compléter son chargement. Un jeune homme doit passer à bord comme subchargé et se chargera des affaires qu'on pourrait lui confier. Pour plus amples informations, et pour passage, s'adresser à 9 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK. Le beau brick PAUL JONES, cap. Ward, pouvant prendre 300 balles de coton. S'adresser à 6 mai LINCOLN & GREEN.

POUR NEW-YORK. Le beau brick CHALCEDONY, capit. King, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à 3 mai W. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

On a besoin d'un bâtiment pouvant porter 200 balles à Savannah. STETSON & AVERY, 27, rue du Camp. 3 mai.

A FRET.—Le brick ELDER BREWSTER, de première marche, de 168 tonneaux. S'adresser à 3 mai THAYER, HURD & Co., rue des Magasins, no. 29.

POUR NEW-YORK.—(Passage seulement.) Le beau navire CANTON, capit. KET, capitaine Abbott, ayant de beaux emménagements pour les passagers, partira immédiatement. 2 mai.

POUR BOSTON. Le beau navire, paquebot régulier, HELEN-MAH, capitaine Holmes, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 27 avril STETSON & AVERY.

POUR BOSTON. Le brick fin voilier, (paquet régulier) WILLIAM, cap. J. A. Collins, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à 27 avril STETSON & AVERY.

A LOUER. La maison occupée en ce moment par Mr. Peigoullan, située en face de la Halle aux boucheries, entre les rues Madison et Dumaine.—Possession sans donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGE, 22 avril au coin des rues Conti & Chartres.

A VENDRE. A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME. 10. UNE MAISON neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de \$1800 par an. 12 mai.

20. UNE MAISON à deux étages, située rue Condé; elle est louée à raison de \$1500 par an. 12 mai.

30. UN TERRAIN de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de \$200 par an. 12 mai.

40. UN CHARRIETIER et un TOMBEREAU, loués à raison de \$350 par an. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril.

BLANC DE BALEINE, etc.—174 boîtes blanches de baleine, 150 boîtes chandelle de suif, 218 barils mureaux, reçus par le brick America et à vendre par W. G. HEWES, 30 avril.

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour-là et les jours subséquents, (les dimanches exceptés) depuis neuf heures jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complet. Par ordre de la Direction, D. SHELTON, Secrétaire, 21 avril—30.

CHANGEMENT DE DOMICILE. MADAME GROCQUEL, acconcheuse, a transporté sa demeure de la rue Ste. Anne à la rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, maison qu'occupent les messieurs Soulié, no. 41. 23 avril.

BOUCAUTS DE MELASSE.—13 boucauts de melasse, reçus par le brick Eliza, à vendre par W. G. HEWES, rue du Camp, no. 9. 28 avril.

RECUEIL par le Boston, 2 balles contenant 30 mille bouchons, à vendre par 20 avril J. W. ZACHARIE & Co.

LOUENILLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.

SEMI-CLASSE DE 1831. Le tirage aura lieu le Samedi 4 Juin. GROS LOT 10,000 Piastres!!! 1 LOT DE \$3,000 \$3,000 1 " " " 1,500 1,500 1 " " " 1,000 1,000 1 " " " 500 500 1 " " " 250 250 1 " " " 100 100 1 " " " 50 50 1 " " " 25 25 1 " " " 10 10 1 " " " 5 5 1 " " " 2 2 1 " " " 1 1 7800 " " " 4 31,200

PRIX DES BILLETs. BILLETs ENTIERs..... \$4 DEMI BILLET..... 2 QUARTS DE BILLET..... 1 Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES.—Léon et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET, 16 mai Directeur.

MUSIQUE. Les sous-signés ont constamment en vente, un grand assortiment de MUSIQUE des dernières publications, parmi lesquelles se trouvent les ouvrages suivants: CHANSONS ITALIENNES. Une Brunetta, Aurora che sorgera, Ebben per mia memoria, Ah! Spiegarti, o Dio! Nel cor più non mi sento, Diaper mi balza il core, Rinuscer mi sento, Che dice un d'antore, Donne l'amore, M'ha detto la mia mamma, No no no no quiero casarme, Non Giovai il sospirar, La cachucha, Di tanti palpiti, Pescador del ouido, E. JOHNS & Co., rue de Chartres, no. 113. 18 mai.

ESCLAVE EN MARRONAGE. EST parti marron de cette ville, dans la nuit de mercredi dernier, un nègre américain, nommé BILL ou WILLIAM, âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille de 5 pieds deux pouces (mesure française) portant un peu de français, il a bonne mine, la figure brune et très-peu de barbe au menton; le bord des yeux rouges et de beaux sourcils, il est depuis 4 ans dans le pays. Il est vêtu d'un gilet de drap bleu, pantalon de cotonnade, il a emporté avec lui une malle en cuir, et beaucoup de vêtements. Comme il est marin, il est à presumer qu'il cherchera à passer à bord de quelque navire ou bateau à vapeur; les capitaines sont, en conséquence, avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous les peines portées par la loi. Une récompense de DIX PIASTRES sera donnée à celui qui le ramènera au possesseur, ou le conduira à une des geôles de cette prison. J. LAROSE, rue Dumaine. 13 mai—10.

Appropriation de Gêles de Grosailles du Nord. Le sous-signé a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir par le dernier paquebot de New-York, un nouvel approvisionnement de Gêles de Grosailles rouges, en pots de demi litre et d'une livre, prêts à être consommés. S'adresser au Magasin de Grosailles de W. SMITH, rue Royale, no. 55. 12 mai.

JUS DE CITRON FRAIS. 14 DEMI-BARIL, 2 barils et 10 demi-jeunes jus de citron de qualité supérieure, reçus par le brick Gleamer, venant de Maritzay, et à vendre par bail, damegagne, gallon ou bouteille. Le sous-signé sera approuvé de cet article pendant tous les mois d'été. W. SMITH, Rue Royale, No. 55. 12 mai.

NOURRIE À LOUER.—Une jeune nourrice ayant un enfant de 15 jours, elle est très saine et à beaucoup de lait. S'adresser rue Bourbon, No. 276. 12 mai.

EN débarquement des navires Frances et A-labamas. 100 caisses blanc manufacturé à Richmond. 200 caisses beurre de Goshen. 100 caisses chocolat No. 1. 100 caisses blanc de baleine. 8 caisses-forts patentes de Delano, à l'épreuve du feu. 20 douz. hâches de Natou. 16 barriques excellente huile de baleine. 20 quarts de boque. vin de Malaga. 10 lbs. huile pour les tanneurs. 15 tubes. fromage de Goshen. 10 Pipes eau-de-vie de Cognac. 5 do. genièvre de Hollande. 5 do. eau-de-vie de Cognac. A vendre au No. 39, rue de la Levée, par 12 mai THOMPSON & GRANT.

JAMBON—40 barriques plats-côtes et jambons, excellente qualité, arrivés récemment et à vendre par P. M. TOURNÉ, 12 mai.

ARDOISES À VENDRE. 28,000 Ardoises à la duchesse et à la comtesse à bord de la barque Huskison, de Liverpool, à vendre par 12 mai THEODORE NICOLET & Co.

19 Barils de Jus de Citron en débarquement de la golette Water Witch, et à vendre par bail, damegagne ou bouteille, par JAMES L. SHAW, Droguiste, coin des rues Royale et Dumaine. 11 mai.

200 Balles Foin, en débarquement et à vendre, s'adresser à J. MAGER, 11 mai.

HUILE DE PALMCHRISTI.—700 barils d'Huile de Palmchristi et 2000 liv. de Cire, reçus par le bateau à vapeur Convoiy, à vendre par GRAY & DURRIVE, 10 mai rue de la nouvelle-levée, no. 35.

200 Balles hay for sale, just landing. Apply to (May 10) J. MAGER, 10 mai.

MAQUEBEAUX.—300 barils de maquebeaux No. 3, 23 do. No. 1, 55 do. demi-barils do. en débarquement et à vendre au bon marché, si l'on s'adresse immédiatement à 9 mai LINCOLN & GREEN.

CHANGE SUR BOSTON, à vendre par STETSON & AVERY, 9 mai.

AUX VOYAGEURS. AMBROCATION COLOMBIENNE. L'Épouseur agent de Mr. E. Wright de Boston, offre au public le médicament et d'autres comme préventif et spécifique contre cette affreuse maladie le "mal de mer." L'application n'en est ni dangereuse ni difficile; il suffit de l'en frotter un peu au creux de l'estomac, au moment de mettre en mer, ou aussitôt que les nausées se font sentir. Les instructions nécessaires accompagnent chaque bouteille. F. P. DUCONGE, rue Conti et Chartres. 2 mai.

AVENDRE.—Deux bons BILLARDS, complets et parfaitement conditionnés, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril.

DORC & JAMBON.—1000 poids porc, prime, 100 caisses jambons, plats-côtes et épaves, récemment reçus et à vendre par S. C. BELL, rue du Canal no. 60. 28 avril.

VENTES À L'ENCAEN.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Registrar des Testaments—Judi 9 Juni 1831. J'exposerai en vente, à la Bourse, à midi précis pour le compte de la communauté qui a existé entre feu Mercetille Maxent, défunte, épouse de Louis de Feriet, et ledit de Feriet, ainsi que pour le compte de la société qui a existé entre le dit sieur Feriet et J. B. Viogé, ainsi qu'après les PROPRIÉTÉS ET LES ESCLAVES ci-après; savoir: 1. Jo. une RAFFINERIE et une DISTILLERIE situées au faubourg Clouet, sur un terrain ayant 65 pieds 10 pouces de face au fleuve, sur à-peu-près 610 pieds de profondeur, lequel terrain d'après le plan fait par Joseph Pille, Voyer de la ville, est réglé jusqu'à 300 pieds dans la ville, et jusqu'à 250 de suite, et mesure 2540 pieds d'où il s'éclaircit de suite, et mesure 2540 pieds jusqu'à l'espace de 140 pieds d'où il profundeur de 62 pieds jusqu'à 515 pieds la borne de profondeur. Sur la devanture se trouve une Maison en briques, et dans la profondeur un établissement également en briques, couvert la plus grande partie en terrasses. La guillevie ou distillerie fait habituellement de 100 à 120 mille gallons de rum par an, ainsi que tous les ustensils qui en dépendent. Elle est en état de travailler, et à été réparée à neuf depuis deux ans, les fermentations sont faites avec soin et du bon de choix; il y a 5 alambics, 2 rectificateurs. Le dit établissement est pourvu d'eau par le moyen d'une machine à vapeur de la force de 5 chevaux, qui tire du fleuve par des tuyaux en fer de 6 pouces de diamètre, la machine est très simple, exige très-peu de bois et fournit beaucoup d'eau; plus, un bassin de 200 pieds de long sur 40 de largeur, sur lequel se trouve une pompe à chapelet en fer, qui par le moyen d'un cheval, fournit suffisamment d'eau quand on ne veut pas employer la machine à vapeur. Dans le même établissement se trouve une Raffinerie de sucre avec tous les ustensils nécessaires pour la faire travailler, ainsi qu'une Forge en bon état, logements d'ouvriers, Cuirges, remises &c. 2. Un TERRAIN situé au faubourg Clouet, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de profondeur, borne du côté de la ville par la propriété de Mr. John Lewis, et du côté d'en bas par l'établissement de Messrs. Feriet & Viogé, sur lequel terrain il y a une quantité d'arbres fruitiers. 3. Un autre TERRAIN situé dans le même faubourg, ayant 55 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de profondeur, borne d'un côté de la ville par la propriété de Mr. John Lewis, et du côté d'en bas par l'établissement de Messrs. Feriet & Viogé, sur lequel terrain il y a une quantité d'arbres fruitiers. 4. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bourbon, ayant mesure superficielle de cent vingt pieds de face à la rue Dumaine, sur soixante quatre pieds de profondeur, et face à la rue Condé, le tout borne du côté par la propriété de Mr. Etienne Grellin et de l'autre par celle appartenant actuellement ou ci-devant à Mr. Etienne Debon. Cette propriété sera divisée et vendue en deux lots, conformément à un plan fait par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la Bourse, le 1er des deux lots devant être aliéné par Mr. Casanovic et l'autre par Mr. Erard, sera vendu sans y comprendre les bâtisses qui sont dessus, et qui appartiennent au sieur Erard, qui aura le droit de les enlever. 5. UN EMPLACEMENT situé en cette ville ayant mesure superficielle de cent vingt huit pieds de face à la rue Dumaine, sur soixante quatre pieds de profondeur, et face à la rue Condé, le tout borne du côté par la propriété de Mr. Manuel Prados père, et dans la rue Dumaine par celle de M. Antoine Casary. Cet emplacement sera divisé en six lots, conformément à un plan dressé par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la Bourse, chaque lot sera vendu séparément et avec les belles bâtisses en briques qui sont dessus; les lots Nos. 1, 3, 5, seront obligés de fournir au rez-de-chaussée seulement, un passage commun avec les lots qui les touchent respectivement. 6. Les esclaves suivants, savoir: 10. MAICA, nègre américain, d'environ vingt-trois ans, bonne poche, charretier, labourer et cuisinier. 11. JILLEN, nègre américain, dans le pays, âgé de vingt-cinq ans, cuisinier, charretier, cocher et bon à tout. 12. ZENON, nègre créole, d'environ vingt-trois ans, labourer, charretier, domestique bon à tout. 13. CHARLOT, nègre d'environ vingt-deux ans, charretier, cocher, domestique, bon à tout. 14. PAULINE, négresse créole, d'environ vingt-six ans, domestique. 15. DESIREE, négresse africaine, d'environ trente-cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière. 16. MANON, négresse créole, d'environ quinze ans domestique. 17. TEMPE, négresse américaine, âgée d'environ vingt-deux ans, couturière et domestique, et son enfant à la mamelle. CONDITIONS: Les esclaves sont vendus à 6, 12 et 18 mois de terme, et les terrains avec les bâtisses à 1, 2 et 3 ans de terme; Le tout payable en billets émis par la satisfaction des exécuteurs testamentaires de la dite succession, avec hypothèque spéciale sur les dites propriétés, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront fournis, divisés en autant de coupons que le requerront les dites propriétés testamentaires.—Les actes de vente seront passés devant Louis T. Caïre, not. pub. le 6 mai—1831.

Jonathan Hall contre Sarah Hendrick, alias Sarah Bryson. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, 28 mai, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue de la Nouvelle-Lévée, un Billard, ainsi dans l'affaire ci-dessus. 20 mai L. DAUNOY, marshal.

Colman & Deacon contre H. Hemphill. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Maurin, juge de la cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 20 Juin prochain, à midi, à la Bourse, un certain Lot de Terre, situé rue Driade, borne d'un côté par la propriété de M. Burthe, et de l'autre côté par celle de M. John Hartshorn, le dit lot mesure 120 pieds de face sur 120 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. 19 mai L. DAUNOY, marshal.

Simon Martheo vs. L. Nicolet et autres. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 18 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Marie, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 20 mai.

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable C. Maurin, juge président de la Cour de Cité, dans l'affaire de J. Arnaud et veuve Arnaud vs. A. M. Roberts; j'exposerai en vente, lundi 30 courant, à 11 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Dumaine et St. Philippe, une quantité de meubles et autres articles consistant en chapeaux, souliers, &c. 19 mai L. DAUNOY, marshal.

A. Hodge jr. contre J. Stancel. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévial, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 mai courant, à 4 heures de l'après-midi, au bureau du marshal, une quantité de meubles; groceries, draps écroulés pour presser le linge, en fer fond, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 mai L. DAUNOY, marshal.

A. Riffel contre Alfred Bénéteau & P. Boyer. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi 24 mai courant, au bureau du marshal, à 4 heures de l'après-midi, 12 Couillers et Fourchettes d'argent, saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 mai L. DAUNOY, marshal.

Le Maître des Aldermen &c. contre D. J. Creve. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévial, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 25 mai, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre St. Philippe et le Douane, une quantité de groceries et des meubles &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 mai L. DAUNOY, marshal.

Henry vs. Sprague & Ogier. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévial, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé à l'encour de des rues Carondelet et de la Commune, avec les dépendances qui s'y trouvent. 6 mai L. DAUNOY, marshal.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 11 mai 1831.—J. D. Creve contre ses créanciers (No. 1831).—Il est ordonné que une assemblée des créanciers du défendeur dans cette affaire, ait lieu le 25 du présent mois (mai 1831) pour délibérer sur les affaires du dit défendeur, et sur la poursuite de cette affaire, toutes poursuites contre sa personne ou ses biens sont et demeurent suspendues. (Signé) JAMES FITOT, juge. Je certifie ce que dessus. 16 mai—3 S. BLOSSMAN, greffier.

COUR DE DISTRICT.—SANKI 30. AVRIL 1831.—Nicolas Benoit contre ses créanciers et les créanciers de Benoit & Blanchard (No. 2,089).—Sur motion de C. G. de Armas, avocat du défendeur, et sur avis donné à la cour qu'Antoine Abat, syndic définitif, nommé par les créanciers dans leur assemblée tenue par-devant Octave de Armas, notaire, le 24 du présent mois, a refusé d'accepter les dites fonctions, il est ordonné par la cour qu'il y ait une assemblée des créanciers du dit Benoit et de la raison de Benoit & Blanchard, au lieu de l'acte du dit Octave de Armas, le 6 Juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics au lieu et place du dit Antoine Abat. Extraits des minutes. 6 mai—3. J. L. LEWIS, Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans.—30 avril 1831.—Présent l'hon. James Pitot, —Hilario Goguet contre ses créanciers.—Sur l'engagement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du défendeur ait lieu en Cour, le 23e jour de mai prochain (1831), à l'effet de débiter sur les affaires du dit défendeur, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas chargé conformément à la demande de sa pétition et le dit acte. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Je certifie ce que dessus. THOS. S. KENNEDY, greffier. 2 mai—9 3ps.

DROGUES, &c. &c. 20,000 liv. soufre en bâtons, 4000 do. compoques, 3000 do. sel d'epsom, 3000 do. sel purifié, 2000 do. sel de rosin, 10 tierçons et 20 lbs. grains de lin, 10 barils esprit de trébutin, 10 do. poussière de marbre, 5 sacs grains de montarde du pays. A vendre par JAMES S. SHAW, droguiste, Encougnée Douane et Royale. 3 mai.

LES sous-signés ont reçu par le Dewitt-Clinch et autres navires, les articles suivants qu'ils vendront à très bon marché: Tamarin très fin par barils, Beurre de cacao, Essence de girofle, Dito d'anis, Dito de canelle, Sirop anti-grippales du Dr. Gideau de St. Gervais, grandes bouteilles, Dito de calabasse, Farine de graine de Lin, Amidon, Gamphe, Jalape en poudre. F. OHIO & Co. Pharmaciens, 29 av. Au coin des rues Dumaine et Condé.

BAIGNOIRES EN MARBRE D'ITALIE. 18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou séparément, s'adresser à THEOD. NICOLET & Co. rue Royale no. 106. 26 avril.

COFFEE—560 bags prime green, now landing ex brig Julia, from Havana, and for sale by THAYER HURD & Co. april 16.

HIDES—64 South-American heavy hides just received, for sale by J. W. ZACHARIE & Co. april 16.

CAFE—650 sacs café in vert, maintenant en débarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par THAYER, HURD & Co. 10 avril.

CUIRS.—64 Côtés de Cuir épais, de l'Amérique du Sud, récemment reçus et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 10 avril.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Jonathan Hall contre Sarah Hendrick, alias Sarah Bryson. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, 28 mai, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue de la Nouvelle-Lévée, un Billard, ainsi dans l'affaire ci-dessus. 20 mai L. DAUNOY, marshal.

Colman & Deacon contre H. Hemphill. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Maurin, juge de la cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 20 Juin prochain, à midi, à la Bourse, un certain Lot de Terre, situé rue Driade, borne d'un côté par la propriété de M. Burthe, et de l'autre côté par celle de M. John Hartshorn, le dit lot mesure 120 pieds de face sur 120 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. 19 mai L. DAUNOY, marshal.

Simon Martheo vs. L. Nicolet et autres. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 18 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Marie, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 20 mai.

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable C. Maurin, juge président de la Cour de Cité, dans l'affaire de J. Arnaud et veuve Arnaud vs. A. M. Roberts; j'exposerai en vente, lundi 30 courant, à 11 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Dumaine et St. Philippe, une quantité de meubles et autres articles consistant en chapeaux, souliers, &c. 19 mai L. DAUNOY, marshal.

A. Hodge jr. contre J. Stancel. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévial, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 mai courant, à 4 heures de l'après-midi, au bureau du marshal, une quantité de meubles; groceries, draps écroulés pour presser le linge, en fer fond, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 mai L. DAUNOY, marshal.

A. Riffel contre Alfred Bénéteau & P. Boyer. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi 24 mai courant, au bureau du marshal, à 4 heures de l'après-midi, 12 Couillers et Fourchettes d'argent, saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 mai L. DAUNOY, marshal.

Le Maître des Aldermen &c. contre D. J. Creve. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévial, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 25 mai, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre St. Philippe et le Douane, une quantité de groceries et des meubles &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 mai L. DAUNOY, marshal.

Henry vs. Sprague & Ogier. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévial, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé à l'encour de des rues Carondelet et de la Commune, avec les dépendances qui s'y trouvent. 6 mai L. DAUNOY, marshal.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 11 mai 1831.—J. D. Creve contre ses créanciers (No. 1831).—Il est ordonné que une assemblée des créanciers du défendeur dans cette affaire, ait lieu le 25 du présent mois (mai 1831) pour délibérer sur les affaires du dit défendeur, et sur la poursuite de cette affaire, toutes poursuites contre sa personne ou ses biens sont et demeurent suspendues. (Signé) JAMES FITOT, juge. Je certifie ce que dessus. 16 mai—3 S. BLOSSMAN, greffier.

COUR DE DISTRICT.—SANKI 30. AVRIL 1831.—Nicolas Benoit contre ses créanciers et les créanciers de Benoit & Blanchard (No. 2,089).—Sur motion de C. G. de Armas, avocat du défendeur, et sur avis donné à la cour qu'Antoine Abat, syndic définitif, nommé par les créanciers dans leur assemblée tenue par-devant Octave de Armas, notaire, le 24 du présent mois, a refusé d'accepter les dites fonctions, il est ordonné par la cour qu'il y ait une assemblée des créanciers du dit Benoit et de la raison de Benoit & Blanchard, au lieu de l'acte du dit Octave de Armas, le 6 Juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics au lieu et place du dit Antoine Abat. Extraits des minutes. 6 mai—3. J. L. LEWIS, Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans.—30 avril 1831.—Présent l'hon. James Pitot, —Hilario Goguet contre ses créanciers.—Sur l'engagement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du défendeur ait lieu en Cour, le 23e jour de mai prochain (1831), à l'effet de débiter sur les affaires du dit défendeur, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas chargé conformément à la demande de sa pétition et le dit acte. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Je certifie ce que dessus. THOS. S. KENNEDY, greffier. 2 mai—9 3ps.

DROGUES, &c. &c. 20,000 liv. soufre en bâtons, 4000 do. compoques, 3000 do. sel d'epsom, 3000 do. sel purifié, 2000 do. sel de rosin, 10 tierçons et 20 lbs. grains de lin, 10 barils esprit de trébutin, 10 do. poussière de marbre, 5 sacs grains de montarde du pays. A vendre par JAMES S. SHAW, droguiste, Encougnée Douane et Royale. 3 mai.

LES sous-signés ont reçu par le Dewitt-Clinch et autres navires, les articles suivants qu'ils vendront à très bon marché: Tamarin très fin par barils, Beurre de cacao, Essence de girofle, Dito d'anis, Dito de canelle, Sirop anti-grippales du Dr. Gideau de St. Gervais, grandes bouteilles, Dito de calabasse, Farine de graine de Lin, Amidon, Gamphe, Jalape en poudre. F. OHIO & Co. Pharmaciens, 29 av. Au coin des rues Dumaine et Condé.

BAIGNOIRES EN MARBRE D'ITALIE. 18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou séparément, s'adresser à THEOD. NICOLET & Co. rue Royale no. 106. 26 avril.

COFFEE—560 bags prime green, now landing ex brig Julia, from Havana, and for sale by THAYER HURD & Co. april 16.

HIDES—64 South-American heavy hides just received, for sale by J. W. ZACHARIE & Co. april 16.

CAFE—650 sacs café in vert, maintenant en débarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par THAYER, HURD & Co. 10 avril.

CUIRS.—64 Côtés de Cuir épais, de l'Amérique du Sud, récemment reçus et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 10 avril.

IMPORTATION NOUVELLE.

L'Hydroconion, OU BAIN EN PLUIE.

TOUT ce qui tient à la propreté du corps, tout ce qui peut prévenir les maladies venues dans le patrimoine de l'hygiène, cette partie de la médecine et notamment sous celui de l'hygiène publique, réunissent des avantages trop immenses pour n'en pas faire une mention particulière afin de recommander au public l'appareil importé en notre ville, par M. Gicquel. Le liquide contenu dans un réservoir élevé au dessus du bain, et cédant à son propre poids, se précipite de là, suivant les lois de l'hydraulique en des tuyaux plus étroits et disposés de différentes manières, pour sortir à travers une foule d'ouvertures capillaires qui le projettent en forme de jets d'eau sur toute la surface du corps ou sur l'une ou l'autre de ses parties suivant la direction des ouvertures capillaires. Les eaux simples ou composées, naturelles ou artificielles, les décoctions, les teintures aromatiques, les spiritueux &c. peuvent être indifféremment employés dans l'hydroconion; non seulement l'appareil peut servir aux bains en pluie, mais il peut servir aussi à donner des douches soit liquides soit vaporeuses sur la tête, le tronc et les membres. Sous le rapport de la médecine pratique l'usage de ces bains d'après leur mode varié d'administration, a produit les plus heureux résultats; les médecins ont déjà obtenu de nombreux succès avec une foule de cas tels que les engorgements des muscles, le scorbut, les digestions lentes, les fatigues, les épaissements divers, les affections tuberculeuses de la peau, les éruptions de toute nature même dartreuse, les affections nerveuses et une foule de maladies où il s'agit également de tonifier l'économie animale. Considéré en outre sous le point de vue hygiénique l'usage de l'hydroconion est non seulement salutaire, mais il résulte de son emploi cet état de bien être, ce développement progressif des forces qu'on est loin d'éprouver après le bain par immersion; le lavage perpétuel des diverses parties du corps frappées de plus par arrosage, l'excitation que le frottement répété du liquide produit sur toute la peau, l'activité générale et le ton qu'il en résultent; l'impression douce et agréable de la propreté qui en suit, la facilité de